

NOTE DE CONJONCTURE

de l'Opco des Entreprises de Proximité

N°5 / Mars 2022

LES TENSIONS DE RECRUTEMENT, UNE PROBLÉMATIQUE RÉCURRENTÉ

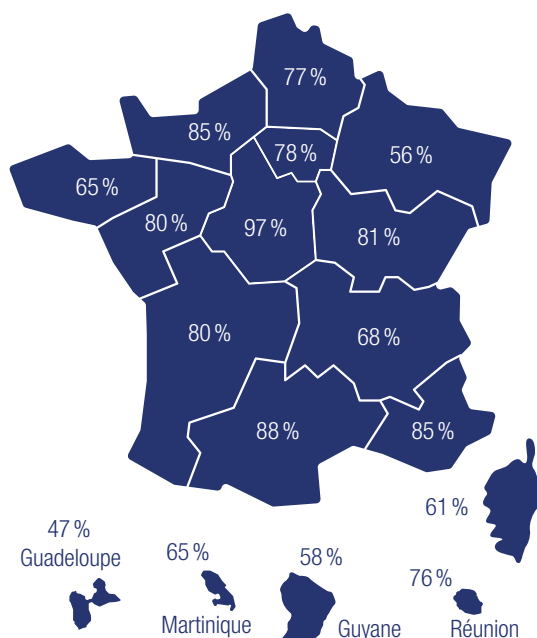
Le contexte du mois de février, marqué par le reflux de la cinquième vague pandémique due au variant Omicron et par le déclenchement de la guerre en Ukraine, n'a pas entaché la confiance des chefs d'entreprise quant à une croissance de leur activité (*lire la suite en page 2...*).

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

74 % des entreprises prévoient de **former ses salariés** dans l'année à venir
(Base 2 771 REFLEx – février 2022)

Taux d'intention de formation par région

(Base 2 771 REFLEx – février 2022)



Taux d'intention de formation par secteur

(Base 2 771 REFLEx – février 2022)

	Février	2021
Artisanat alimentaire	57 %	31 %
Professions libérales	73 %	37 %
Services de proximité	77 %	53 %

En février, le taux d'intention de formation poursuit sa hausse (+ 5 points) par rapport au mois précédent.

Les formations spécifiques aux métiers représentent 68 % des intentions de formation.

Parmi les thématiques spécifiques, les formations constructeurs ainsi que les formations dédiées au e-commerce arrivent en tête. L'utilisation de plateformes numériques (rendez-vous en ligne, click and collect) et des réseaux sociaux constitue un besoin croissant au sein des entreprises de l'économie de proximité.

ALTERNANCE

L'**alternance** plébiscitée par **32 % des entreprises** qui envisagent de **recruter**
(Base 2 771 REFLEx – février 2022)

En février, selon notre enquête REFLEx, ces intentions de recrutement représenteraient potentiellement 403 postes en contrats d'apprentissage.

Le recours au contrat d'apprentissage est assez généralisé dans les secteurs de l'économie de proximité et constitue une clé d'entrée très intéressante car il permet de former le futur salarié aux méthodes de travail de l'entreprise.

Certains chefs d'entreprise émettent néanmoins des réserves pour recruter des apprentis en raison d'expériences vécues (absences répétées, manque de motivation...)

Les freins au recrutement en alternance



LES TENSIONS DE RECRUTEMENT, UNE PROBLÉMATIQUE RÉCURRENTÉ

Le contexte du mois de février, marqué par le reflux de la cinquième vague pandémique due au variant Omicron et par le déclenchement de la guerre en Ukraine, n'a pas entaché la confiance des chefs d'entreprise quant à une croissance de leur activité : 93 % des répondants prévoient un chiffre d'affaire stable ou en hausse pour les 3 prochains mois, 37 % envisagent de recruter dans les 6 prochains mois et près des ¾ des chefs d'entreprise prévoient de former leurs salariés dans l'année.

En février, selon notre enquête REFLEx menée auprès de 2 771 entreprises, 56 % des chefs d'entreprise interrogés déclarent des difficultés de recrutement, +5 points par rapport au mois précédent, + 9 points par rapport à février 2021.

Ces difficultés de recrutement ont parfois une répercussion économique puisque certains secteurs d'activité déclarent être dans l'incapacité de répondre à la demande, c'est le cas notamment du secteur des services à la personne.

Le manque d'attractivité est souvent une des raisons exprimées par les chefs d'entreprise de l'économie de proximité.

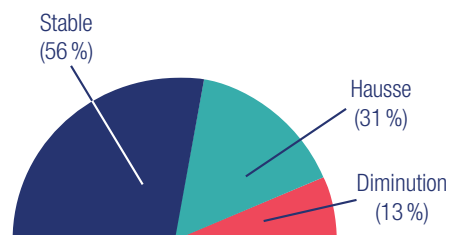
62 % des entreprises déclarant des difficultés de recrutement seraient prêtes à accueillir des stagiaires, 36 % seraient disposées à participer à des actions de présentation des métiers.

Le recours au contrat d'apprentissage constitue une clé d'entrée très intéressante car il permet de former le futur salarié aux méthodes de travail de l'entreprise.

En février, selon notre enquête REFLEX, 87 % des chefs d'entreprise déclarent un chiffre d'affaire stable ou en hausse.

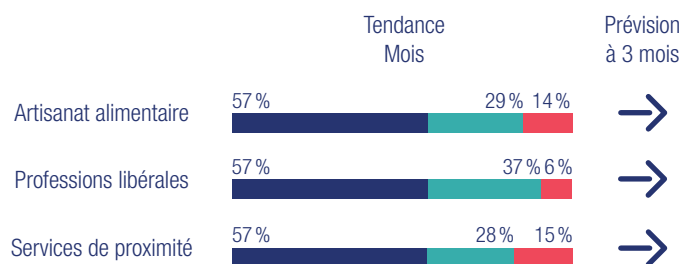
27 % des chefs d'entreprise prévoient une hausse de leur chiffre d'affaire pour les 3 mois à venir. Ces prévisions à la hausse sont principalement constatées dans le secteur des professions libérales, en particulier les laboratoires d'analyses (45 %).

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

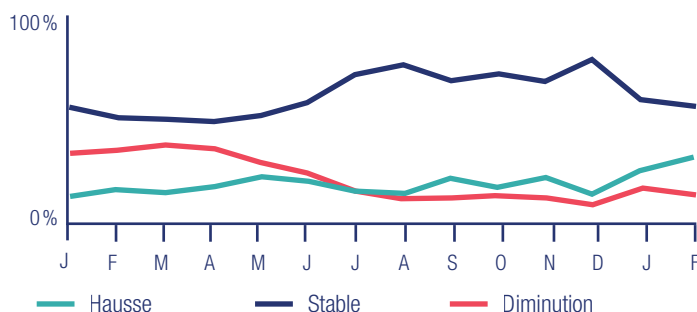


Perception par les chefs d'entreprise de l'évolution de leur chiffre d'affaires (Base 2 771 REFLEx – février 2022)

Perception par les chefs d'entreprise de l'évolution de leur chiffre d'affaires



Perception par les chefs d'entreprise de l'évolution de leur chiffre d'affaires depuis le 1^{er} janvier 2021



EMPLOI

37 % des entreprises envisagent de recruter dans les 6 mois

(Base 2 771 REFLEx – février 2022)

En février, selon notre enquête REFLEx, 3 589 postes seraient à pourvoir au sein des entreprises interrogées.

Près d'un projet sur 2 concerne une création de poste.

La hausse des projets de recrutements (+6 points par rapport au mois dernier) est constatée dans le secteur de l'artisanat alimentaire (43 % d'intention d'embauche) et des services de proximité (38 % d'intention d'embauche).

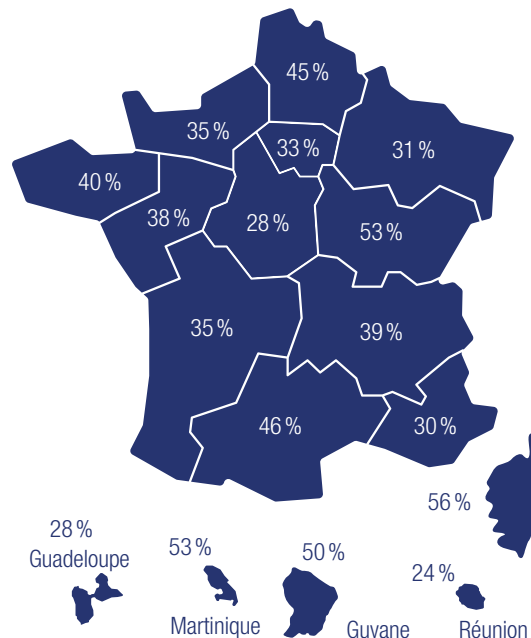
Les métiers les plus recherchés sont les métiers du service et de l'accompagnement (363 postes d'aide à domicile) et les postes de téléconseillers et hôtes d'accueil (310 postes).

La dynamique de recrutement est davantage constatée au sein des établissements de plus de 50 salariés : 63 % prévoient de recruter dans les 6 prochains mois.

Selon les chefs d'entreprise interrogés, la méconnaissance de certains métiers ne suscite pas les vocations, c'est le cas du métier de gestionnaire de copropriété où la technicité et la polyvalence sont grandes.

Taux d'intention de recrutement par région

(Base 2 771 REFLEx – février 2022)



ZOOM SUR: Les difficultés de recrutement

En février, plus de la moitié des entreprises rencontrent des difficultés de recrutement

(Base 2 771 REFLEx – février 2022)

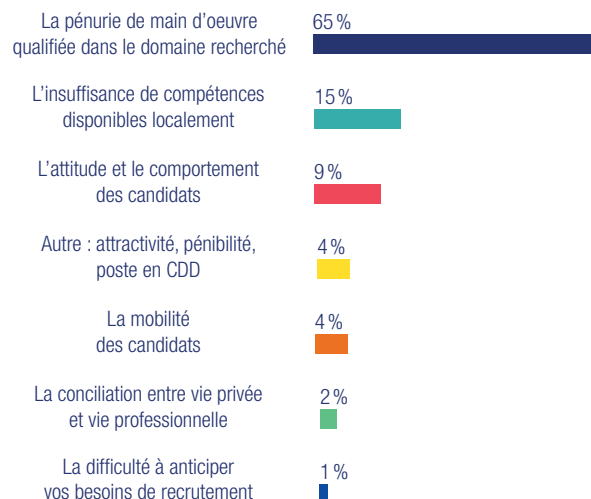
En février, selon notre enquête REFLEx, 56 % des chefs d'entreprise déclarent des difficultés de recrutement. Ce taux atteint 85 % dans certains secteurs d'activité, notamment au sein des services funéraires.

Les chefs d'entreprise expliquent ces tensions de recrutement par une forte concurrence entre les entreprises du secteur, une pénurie de candidats ou parfois une activité saisonnière qui permet difficilement la recharge des droits à l'assurance-chômage, c'est le cas du secteur des remontées mécaniques.

Certains chefs d'entreprise mettent en place des solutions pour pallier ces difficultés de recrutement. Par exemple, la modernisation des outils de travail (mécanisation) pour diminuer la pénibilité, la féminisation des métiers, la diversification du sourcing afin de recruter des candidats issus d'autres secteurs d'activités.

Quels sont pour votre entreprise, le ou les principaux motifs expliquant vos difficultés de recrutement actuelles ?

plusieurs réponses possibles



L'OPCO DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



402 000
entreprises



3 M
salariés



95
implantations



1 100
collaborateurs

53 branches professionnelles & les entreprises non couvertes par une convention collective dont l'activité principale relève du champ d'intervention d'Opco EP.

IDCC 0184	● Imprimerie de laurier et Industries Graphiques
IDCC 0240	● Personnel des Greffes des tribunaux de commerce
IDCC 0454	● Remontées mécaniques et domaines skiables
IDCC 0614	● Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes
IDCC 0733	● Détaillants en chaussures
IDCC 0759	● Pompes funèbres
IDCC 0843	● Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales)
IDCC 0915	● Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales
IDCC 0953	● Charcuterie de détail
IDCC 0959	● Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
IDCC 0992	● Boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers
IDCC 0993	● Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire
IDCC 1000	● Personnel des cabinets d'avocats
IDCC 1850	● Avocats salariés
IDCC 1043	● Gardiens, concierges et employés d'immeubles
IDCC 1147	● Personnel des cabinets médicaux
IDCC 1267	● Pâtisserie
IDCC 1286	● Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants-fabricants)
IDCC 1404	● Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM)
IDCC 1408	● Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
IDCC 1412	● Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes
IDCC 1483	● Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
IDCC 1499	● Miroiterie, transformation et négoce du verre
IDCC 1504	● Poissonnerie
IDCC 1512	● Promotion Immobilière
IDCC 1527	● Immobilier
IDCC 1589	● Mareyeurs-expéditeurs

IDCC 1605	● Entreprises de désinfection, désinsectisation et dératisation
IDCC 1611	● Entreprises de logistique de communication écrite directe
IDCC 1619	● Cabinets dentaires
IDCC 1621	● Répartition pharmaceutique
IDCC 1875	● Vétérinaires : personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires
IDCC 2564	● Vétérinaires praticiens salariés
IDCC 1921	● Personnel des huissiers de justice
IDCC 1951	● Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
IDCC 1978	● Fleuristes, vente et services des animaux familiers
IDCC 1982	● Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
IDCC 1996	● Pharmacie d'officine
IDCC 2098	● Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire
IDCC 2205	● Notariat
IDCC 2219	● Taxis
IDCC 2272	● Assainissement et maintenance industrielle
IDCC 2329	● Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et personnel salarié - non avocat
IDCC 2332	● Entreprises d'architecture
IDCC 2596	● Coiffure et professions connexes
IDCC 2697	● Personnel des structures associatives cynégétiques (chasse)
IDCC 2706	● Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires
IDCC 2785	● Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
IDCC 2978	● Personnel salarié des agences de recherches privées
IDCC 3013	● Librairie
IDCC 3032	● Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers
IDCC 3127	● Entreprises privées de services à la personne
IDCC 3239	● Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés ci-dessous sont issus de l'exploitation de **2 771 enquêtes REFLEx** administrées auprès des entreprises adhérentes à Opco EP du 1^{er} au 28 février 2022 (6 203 depuis le 1^{er} janvier 2022).

Le REFLEx est l'acronyme de **Repérage Flash Emploi**. C'est un questionnaire administré auprès des entreprises du champ de l'Opco Ep, dans le cadre d'une visite ou d'un contact téléphonique, qui vise à collecter des informations déclaratives auprès des entreprises : activité, besoins en recrutement, besoins en formation.